Terrain situé en zone ZMU : 15.79 ares
(COS≤0,6 - CMU≤1,6)

Surface privée : 15.79 ares
Surface privée devenant public: 0.00 ares (0,00% de la surface brute PAP)

Représentation schématique du degré d´utilisation du sol par lot ou îlot

LOT / ÎLOT					
surface d´emprise au sol [m2]	min.	max.	min.	max.	surface constructible brute [m2]
surface du scellement du sol [m2]	max.		min.	max.	type et nombre de logements
type de toiture		max.	min.	max.	nombre de niveaux
type, disposition et nombre des constructions		hauteur des constructions [m]			

Délimitation du PAP et des zones du PAG

- délimitation du PAP
- délimitation des différentes zones du PAG

Courbes de niveau

- terrain existant
- terrain remodelé

Nombre de niveaux

I, II, III, ...	nombre de niveaux pleins
+1,2,...R	nombre d´étages en retrait
+1,2,...C	nombre de niveaux sous combles
+1,2,...S	nombre de niveaux en sous-sol

Hauteur des constructions

ho-x	hauteur à la corniche de x mètres
ha-x	hauteur à l´acrotère de x mètres
hf-x	hauteur au faîte de x mètres

Types, dispositions et nombre des constructions

x-mi	x maisons isolées
x-mj	x maisons jumelées
x-mb	x maisons en bande

Types et nombres de logements

x-u	x logements de type unifamilial
x-b	x logements de type bifamilial
x-c	x logements de type collectif

Formes de toiture

tp	toiture plate
tx (y%-z%)	toiture à x versants, degré d´inclinaison
←→	orientation du faîte

Gabarit des immeubles (plan / coupes)

- alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé
- limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour prolongé
- alignement obligatoire pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour constructions souterraines
- limites de surfaces constructibles pour avant-corps

Délimitation des lots / îlots

- lot projeté
- îlot projeté
- terrains cédés au domaine public communal

Degré de mixité des fonctions

- min x% — pourcentage minimal en surface construite brute à dédier au logement par construction
- x% y% — pourcentage minimal et maximal en surface construite brute de logement par construction
- x% — pourcentage obligatoire en surface construite brute de logement par construction

Espaces extérieurs privés et publics

- espace vert privé
- espace vert public
- aire de jeux ouverte au public
- espace extérieur pouvant être scellé
- voie de circulation motorisée
- espace pouvant être dédié au stationnement
- chemin piéton / piste cyclable / zone piétonne
- voie de circulation de type zone résidentielle ou zone de rencontre

Plantations et murets

- arbre à moyenne ou haute tige projeté / arbre à moyenne ou haute tige à conserver
- haie projetée / haie à conserver
- muret projeté / muret à conserver

Servitudes

- servitude de type urbanistique
- servitude écologique
- servitude de passage
- élément bâti ou naturel à sauvegarder

Infrastructures techniques

- rétention à ciel ouvert pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux usées
- fossé ouvert pour eaux pluviales

Légende complémentaire

- dalle bâtiment (à titre indicatif)
- 0.00 — cotes à respecter
- 0.00* — cotes indicatives à adapter en fonction de la profondeur réelle de la parcelle, une fois le morcellement effectué
- 1R — étage en retrait
- surfaces perméables à l'eau

LOT 1		16.25 ares	
–	500	–	1625
975	1-mc	–	13-c
tp	ha(I)-10.50 ha(1R)-14.00	–	III+1R+1S

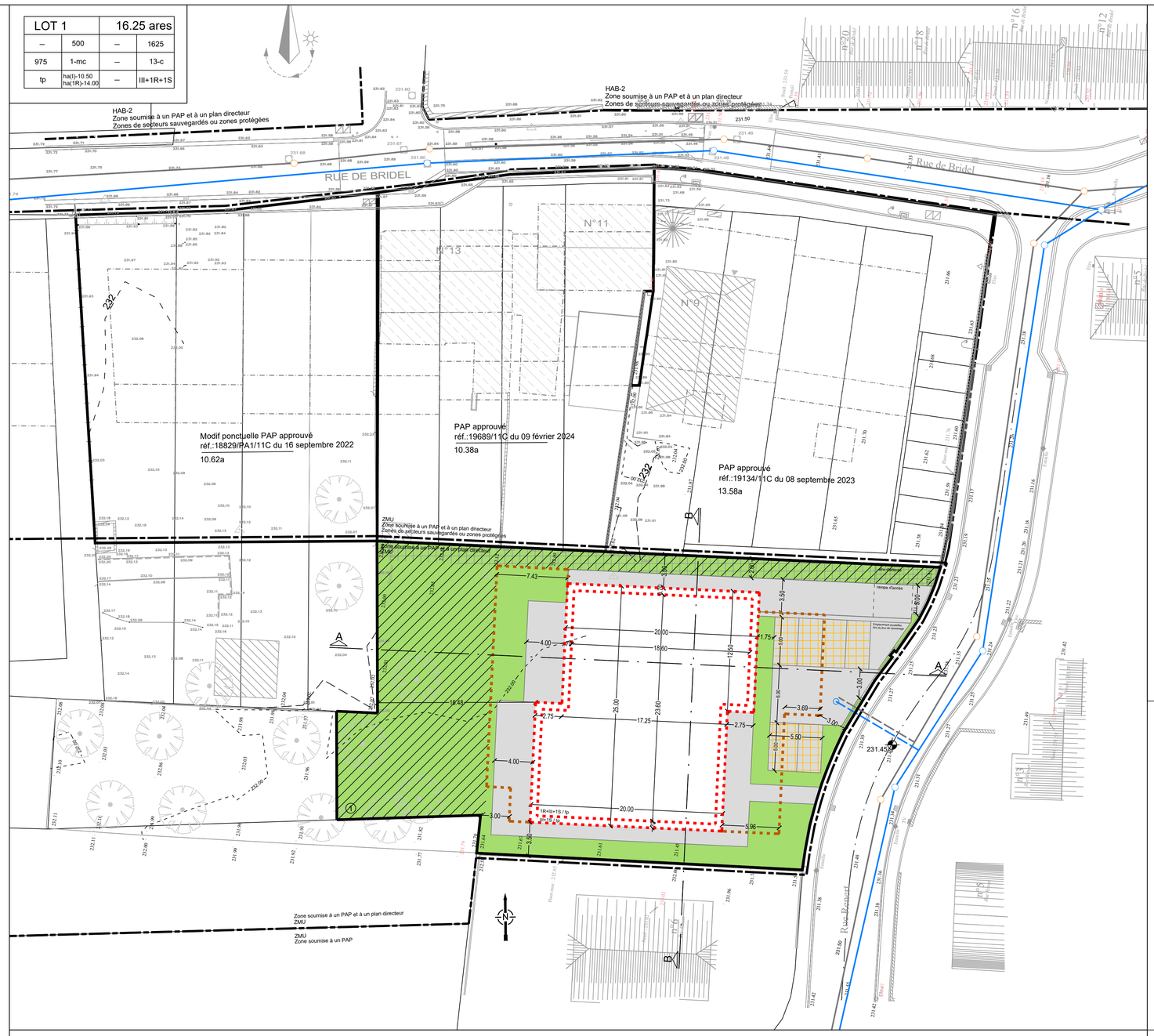

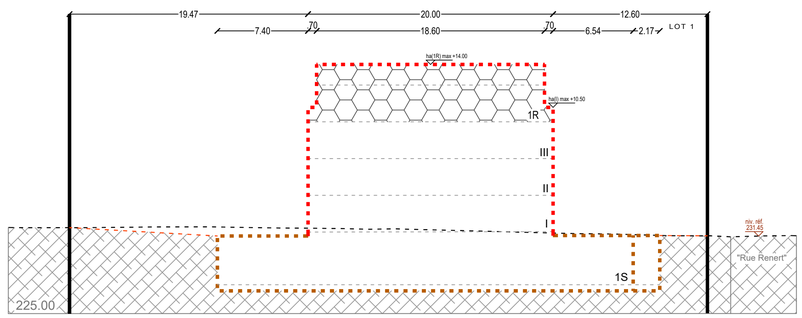

COUPE A-A

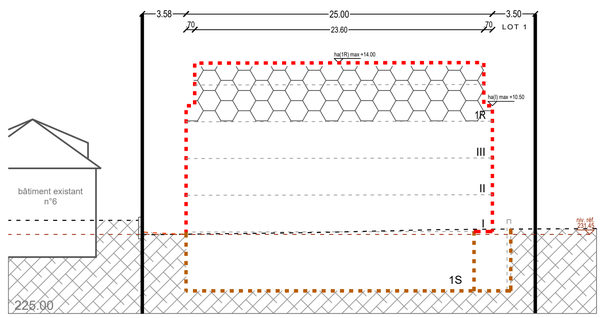

COUPE B-B

Indice	Dessinateur	Date	Contrôleur	Modification

N° CAD: 251056-10-000 001a.dwg

maître d'ouvrage:

Projet:
P.A.P. « 2-4 Rue Renert » à Bereldange

Objet:
Plan d'Aménagement Particulier

Dessinateur + date + signature:
MWE
22.12.2025

Contrôleur + date + signature:
MUR
22.12.2025

Responsable + date + signature:
MUR
22.12.2025

Echelle:
1 : 250

Plan:
251056-10-000 001a

best INGENIEURS-CONSEILS
OAI ORDRE DES ARCHITECTES ET DES INGENIEURS-CONSEILS
Made in Luxembourg
ISO9001 VINCOTTE

Bureau d'Etudes et de Services Techniques

best ingénieurs-conseils
2, rue des Sapins
L-2513 Senningerberg
+352 34 90 90
best@best.lu
www.best.lu

Toutes les mesures sont à vérifier sur place par l'entrepreneur